

SYNERGIE-OFFICIERS

FLASH INFO

**SYNERGIE
OFFICIERS**

**23 FÉVRIER
2024**

ACCESSIBILITÉ DES POSTES B1 AUX OFFICIERS COMPTABILISANT AU MOINS 6 ANS D'ANCIENNETÉ

Dans le cadre des préparatifs liés au MG1, SYNERGIE-OFFICIERS était informé que l'expérimentation des B1 accessibles aux officiers comptabilisant au moins 6 ans d'ancienneté ne serait sans doute pas reconduite.

Engagée depuis le début des travaux relatifs à la démographie du corps et à la nomenclature, **notre organisation syndicale a contesté cette proposition et s'est positionnée de nouveau en faveur du maintien de cette expérimentation en proposant même sa pérennisation en tant que nouvelle règle de gestion.**

Fort d'un argumentaire reposant notamment sur le manque d'attractivité des B1 au sein de toutes les directions d'emploi et de la nécessaire reconnaissance des intérimaires de postes B1 vacants et ce, au long cours, des officiers comptabilisant moins de 9 ans d'ancienneté positionnés officiellement sur des postes de niveau A, SYNERGIE-OFFICIERS a saisi sans attendre la DRHFS.

NOTRE PUGNACITÉ A PAYÉ !

SYNERGIE-OFFICIERS a en effet obtenu que l'expérimentation de l'accessibilité des postes B1 à titu + 6 soit prolongée.

SYNERGIE-OFFICIERS SE FÉLICITE DE CETTE PREMIÈRE VICTOIRE ET CONTINUERA À PORTER HAUT ET FORT VOTRE VOIX.